

## **CONSEIL "AGRICULTURE ET PÊCHE"**

**Bruxelles, le 20 juillet 2020**

La session du Conseil se tiendra le lundi 20 juillet 2020 à Bruxelles. Il s'agira de la première session physique du Conseil "Agriculture et pêche" depuis janvier 2020 et le début de la pandémie de COVID-19. La session du Conseil sera présidée par **Julia Klöckner**, ministre fédérale de l'alimentation et de l'agriculture de l'Allemagne.

La session débutera à **10 h 00** par l'adoption des points "A". La présidence allemande du Conseil présentera son **programme de travail** dans le domaine de l'agriculture. La matinée se poursuivra par un échange de vues sur la **stratégie "De la ferme à la table"**.

Durant la séance de l'après-midi (qui débutera à **15 h 00**), les ministres procéderont à un échange de vues sur la réforme de la politique agricole commune (PAC). Ils porteront une attention particulière à **l'architecture écologique de la PAC**. Au cours du débat, la délégation tchèque communiquera au Conseil des informations sur une **déclaration commune des pays du groupe de Visegrad ainsi que de la Bulgarie et de la Roumanie**.

Enfin, la Commission européenne présentera un rapport sur la **situation des marchés dans les principaux secteurs agricoles dans le contexte de la crise liée à la COVID-19**.

Au cours de la journée, **la ministre Klöckner donnera trois conférences de presse**: vers **13 h 00** aura lieu une conférence de presse conjointe avec la **commissaire Kyriakides**, suivie d'une conférence de presse avec les ministres du **prochain trio de présidences** (Allemagne, Portugal, Slovaquie). La conférence de presse conjointe de clôture avec le **commissaire Wojciechowski** se tiendra à l'issue de la session du Conseil, vers **18 h 30/19 h 00**.

\* \* \*

[Conseil "Agriculture et pêche", 20 juillet 2020](#)

[Conférences de presse et événements publics par transmission vidéo](#)

[Transmission vidéo, téléchargeable en format "diffusion" \(MPEG 4\), et galerie de photos](#)

---

<sup>1</sup> La présente note a été élaborée sous la responsabilité du service de presse.

## Présentation du programme de travail de la présidence

En session publique, la présidence allemande présentera les grandes lignes de son [programme de travail](#) et ses principales priorités pour les six prochains mois dans les secteurs de l'agriculture et de la pêche.

L'un des principaux objectifs de la présidence dans le domaine de **l'agriculture** sera d'adopter une orientation générale sur le paquet de réforme de la politique agricole commune en octobre 2020. La présidence s'efforcera également de parvenir à des conclusions sur la stratégie "De la ferme à la table" ainsi que sur le bien-être animal et sur l'étiquetage des denrées alimentaires. Dans le domaine de la **pêche**, la présidence mènera les négociations relatives aux possibilités de pêche pour 2021 en mer Baltique, en mer Noire, en mer Méditerranée, dans l'Atlantique et en mer du Nord.

## AGRICULTURE

### Paquet "réforme de la politique agricole commune (PAC) post-2020": état d'avancement

En session publique, le Conseil procédera à un échange de vues sur **l'architecture écologique** de la future politique agricole commune. La discussion reposera sur un document d'information établi par la présidence ([9463/20](#)). L'architecture écologique est un élément central de la proposition de la Commission pour la PAC post-2020, qui vise à accroître le niveau d'ambition environnementale et climatique des pratiques agricoles. Par rapport à la PAC actuelle, elle intègre de nouveaux éléments, tels que les programmes écologiques, mais procède aussi à la rationalisation d'éléments existants (par exemple, l'écologisation et la conditionnalité sont fusionnées dans les règles de conditionnalité). Le document établi par la présidence met l'accent sur les **programmes écologiques** et la **part minimale de terres non productives** (BCAE 9) dans le cadre du système de conditionnalité.

Les programmes écologiques sont proposés en tant que nouvel élément; ils ont pour objectif d'aider et d'inciter les exploitants agricoles à adopter des pratiques bénéfiques pour le climat et l'environnement. Ils seront financés sous forme de paiements directs sur une base annuelle (et relèveront ainsi du premier pilier). Selon la proposition de PAC de la Commission, ces programmes devraient être obligatoires pour les États membres, mais volontaires pour les agriculteurs. La Commission a aussi proposé un cloisonnement pour les programmes écologiques dans le cadre du premier pilier (dans le document de travail de ses services publié en mai 2020). Au cours des travaux menés par les instances préparatoires du Conseil, plusieurs États membres ont souligné qu'il était nécessaire de disposer d'une certaine souplesse financière pour éviter le risque de perdre des fonds auxquels les agriculteurs peuvent prétendre.

En vue de faire progresser le débat sur l'architecture écologique de la future PAC, la présidence a posé trois questions destinées à orienter la session ministérielle:

- Quelle flexibilité jugez-vous nécessaire dans la planification et la mise en œuvre en vue d'un cloisonnement uniforme à l'échelle de l'UE pour les programmes écologiques?
- Quels sont les critères selon vous déterminants pour fixer le niveau d'un éventuel cloisonnement à l'échelle de l'UE?
- Pensez-vous qu'il serait utile de fixer un pourcentage minimal uniforme à l'échelle de l'UE pour les zones et éléments non productifs dans le cadre de la BCAE 9? Dans l'affirmative, à quel niveau devrait-il être établi? Enfin, les zones productives devraient-elles également être imputées sur ce pourcentage?

### Informations supplémentaires

Le paquet de réformes comprend trois propositions:

- un règlement sur les plans stratégiques relevant de la PAC ([9645/18](#) + [ADD 1](#))
- un règlement relatif au financement, à la gestion et au suivi de la PAC ([9634/18](#) + [ADD 1](#))
- un règlement portant organisation commune des marchés dans le secteur des produits agricoles ([9556/18](#))

La Commission a aussi publié une analyse d'impact (9646/18 + ADD 1+ ADD 2) et un document de travail de ses services (SWD) analysant les liens entre la réforme de la PAC et le pacte vert.

### [L'avenir de la PAC après 2020](#)

#### **Stratégie "De la ferme à la table"**

En session publique, les ministres procéderont à un échange de vues sur la stratégie "De la ferme à la table". La discussion reposera sur un document de la présidence ([9274/1/20](#)). La Commission a présenté la stratégie "De la ferme à la table" en mai 2020, insistant sur le fait qu'elle faisait partie intégrante du pacte vert pour l'Europe qui fixe l'objectif d'un "système alimentaire équitable, sain et respectueux de l'environnement". La transition vers ce nouveau système alimentaire s'appuiera sur la réforme de la PAC.

La Commission a déjà expliqué que les propositions de réforme de la PAC sont adaptées à la réalisation des ambitions accrues de l'UE en matière de développement durable et de lutte contre le changement climatique, telles que les décrit la stratégie "De la ferme à la table". Au cours de la vidéoconférence du 8 juin 2020, les ministres ont souligné qu'il importe de respecter le principe de subsidiarité et l'approche ascendante dans la mise en œuvre de la nouvelle PAC.

Pour faire en sorte que les objectifs fixés dans la stratégie "De la ferme à la table" soient pris en compte lorsque les États membres élaborent leurs plans stratégiques nationaux (comme prévu dans le cadre de la future PAC), la Commission propose, dans le document de travail de ses services, d'adresser des recommandations à chaque État membre. Ces recommandations feront partie des critères pour évaluer et approuver chaque plan stratégique.

En vue de faire avancer le débat ministériel sur la stratégie "De la ferme à la table", notamment sur la manière d'accroître la durabilité des systèmes alimentaires, la présidence a posé les trois questions suivantes:

- D'après vous, quelles possibilités et quels défis présente l'approche proposée par la Commission consistant à mettre en œuvre la stratégie "De la ferme à la table" et ses objectifs par l'intermédiaire de recommandations de la Commission, qui seront prises en compte dans les plans stratégiques nationaux (et dans leur approbation), et quels sont les garde-fous nécessaires pour garantir une transparence suffisante du processus pour l'ensemble des États membres?

- Les priorités et les mesures sont-elles appropriées et suffisantes pour atteindre les multiples objectifs de la stratégie "De la ferme à la table" à l'égard de la protection de l'environnement et du climat, de la promotion de la santé publique et du renforcement de la durabilité agricole? Dans quels domaines percevez-vous des conflits entre les objectifs que les mesures proposées n'abordent pas encore suffisamment, et y a-t-il des mesures complémentaires à prendre en compte?

- Les mesures visées dans la stratégie "De la ferme à la table" sont-elles appropriées et adéquates pour faire en sorte que le choix durable et sain soit le choix le plus aisé pour le consommateur? Comment faire en sorte que ceux qui consentent des efforts en matière de durabilité bénéficient également de toute majoration du prix facturé pour le produit final?

## *Informations supplémentaires*

[Farm to fork strategy - for a fair, healthy and environmentally-friendly food system \(Stratégie "De la ferme à la table": pour un système alimentaire juste, sain et respectueux de l'environnement\) - Commission européenne](#)

Document de travail des services de la Commission européenne ([SWD](#)) intitulé "Analysis of links between the CAP Reform and the Green Deal" (Analyse des liens entre la réforme de la PAC et le pacte vert)

### **Situation des marchés**

Dans le prolongement de ce qui a été fait lors de précédentes sessions du Conseil "Agriculture et pêche", la Commission communiquera des informations actualisées sur la situation du marché dans les principaux secteurs agricoles.

## **DIVERS**

### **Résultats de la conférence du groupe de Visegrad sur la réforme de la PAC**

La délégation tchèque communiquera aux ministres des informations sur une déclaration commune des pays du groupe de Visegrad (Hongrie, Pologne, République tchèque et Slovaquie) ainsi que de la Bulgarie et de la Roumanie sur la réforme de la politique agricole commune à la lumière du pacte vert pour l'Europe, de la stratégie "De la ferme à la table" et de la stratégie en faveur de la biodiversité, et de la pandémie de COVID-19.

---